EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2022-216
Objet : Rue de Briangaud
Chaussée rétrécie (par panneaux « chaussée rétrécie »)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par l'entreprise SMPT – Zone de Kermellin – rue des Frères Montgolfier – 56980 Saint Avé pour permettre l'ouverture de fouilles pour l'enfouissement de câbles Enedis,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu Rue de Briangaud, de rétrécir la chaussée (par panneaux « chaussée rétrécie ») et d'interdire le stationnement des véhicules au droit du chantier, à compter du jeudi 23 juin 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 12 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, Rue de Briangaud, la chaussée sera rétrécie (par panneaux « chaussée rétrécie) et le stationnement des véhicules sera interdit, à compter du jeudi 23 juin 2022, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 12 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise SMPT sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 18 mai 2022
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)